



EMERGENCE

Dispositif d'Appui
en Prévention & Promotion
de la Santé

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Atelier découverte en visio

Le partenariat en promotion de la santé

Faire le point, créer une carte

13 septembre 2024 en distanciel de 9h30 à 12h30

L'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes vous propose un atelier découverte pour **faire le point sur votre partenariat** et vous **familiariser avec la démarche**, autour d'une action ou d'un projet du secteur de la santé ou du social.

Cet atelier s'appuiera sur les outils développés dans le site « **Guide-Up-Partenariat** » réalisé en 2023.



OBJECTIFS DE L'ATELIER

- Découvrir les ressources sur le partenariat en promotion de la santé, proposées par Emergence.
- Découvrir les outils « Guide-Up » et « CARTO'partenariat ».
- Echanger sur ses pratiques et questionnements autour de l'analyse d'un partenariat en promotion de la santé.

ATTENTION

L'atelier n'est pas un espace de rencontre de partenaires ni l'accès à une liste de structures et partenaires potentiels.

CARTO'
PARTENARIAT

LIEU

L'atelier aura lieu en visio-conférence. Le lien vous sera envoyé après confirmation de votre inscription.

PUBLICS

Coordinateurs et coordinatrices de CPTS

INTERVENANTES

Claudia Diaz, chargée de projets à l'IREPS Auvergne-Rhône-Alpes.

Lucie Pelosse, coordinatrice EMERGENCE

INSCRIPTION

en ligne avant le **5/09/2024**
sur le [lien suivant](#)

*Atelier gratuit sur financement de
l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes*

Renseignements pédagogiques : Claudia Diaz - IREPS ARA

claudia.diaz@ireps-ara.org

Nombre de participants limité à 16 personnes (2 personnes maximum par structure). Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.



IREPS Auvergne-Rhône-Alpes

www.ireps-ara.org

N° de SIREN : 323 390 161 00046 - N° de déclaration d'activité : 82 69 06 790 69

Soutien



L'IREPS ARA conserve vos données personnelles (prénom, nom, email) pour la seule gestion de votre inscription et pour une durée de 36 mois maximum. Votre adresse mail pourra être utilisée pour vous envoyer les actualités de l'IREPS ARA, il sera possible à tout moment de vous désinscrire. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement. Pour exercer ces droits, contactez l'IREPS ARA. Plus d'informations sur [le site de l'IREPS ARA à la rubrique Mentions légales](#).